

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

**EP 0 798 223 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:

**23.12.1998 Bulletin 1998/52**

(51) Int. Cl.<sup>6</sup>: **B65D 33/00**, B65D 77/26

(21) Numéro de dépôt: **97400329.5**

(22) Date de dépôt: **13.02.1997**

(54) **Sac d'emballage destiné au transport de nourriture**

Nahrungsmittelbeutel

Food bag

(84) Etats contractants désignés:  
**DE FR GB NL SE**

(30) Priorité: **25.03.1996 FR 9603689**

(43) Date de publication de la demande:  
**01.10.1997 Bulletin 1997/40**

(73) Titulaire: **Schisler, Jacques**  
**79100 Thouars (FR)**

(72) Inventeur: **Schisler, Jacques**  
**79100 Thouars (FR)**

(74) Mandataire: **Bruder, Michel et al**  
**Cabinet Bruder**  
**46, rue Decamps**  
**75116 Paris (FR)**

(56) Documents cités:  
**FR-A- 2 155 725**                      **US-A- 1 456 897**  
**US-A- 3 640 380**                      **US-A- 4 708 248**  
**US-A- 5 071 007**                      **US-A- 5 441 170**

**EP 0 798 223 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

La présente invention concerne un sac d'emballage et notamment un sac destiné au transport de nourriture ainsi que de gobelets contenant des liquides.

Les commerçants qui proposent à la vente des produits de nourriture, tels que notamment des sandwiches ou des plats cuisinés, fournissent également aux consommateurs des boissons contenues dans des gobelets qui sont habituellement fermés par un couvercle. La plupart du temps, ce couvercle, n'est pas suffisamment hermétique pour empêcher que lorsqu'au cours du transport, le gobelet de boisson se renverse à l'intérieur du sac, le liquide ne se répande à l'intérieur de celui-ci. On retrouve un désagrément similaire pour d'autres produits qui sont destinés à être transportés à l'état vertical, tels que par exemple les cornets de frites.

On a proposé, notamment dans le brevet US-A-4708 248 un sac de transport pour aliments qui comporte un élément de maintien des gobelets, constitué d'un flan sensiblement rigide, qui est fixé sur la face interne d'une des parois du sac, et qui est susceptible d'occuper deux positions, à savoir une position de repos dans laquelle il est appliqué contre une paroi interne du sac et une position d'utilisation dans laquelle il s'étend sensiblement transversalement à cette paroi à l'intérieur du sac, ce flan de maintien comportant au moins un évidement destiné à assurer, lorsqu'il est en position d'utilisation, le maintien dans une position fixe déterminée d'un objet et notamment d'un gobelet.

Dans les sacs de ce type, le flan de maintien s'étend sur la totalité de la section de base du sac, si bien que pour disposer dans celui-ci d'autres produits que les gobelets maintenus par le flan, on est contraint de disposer un second flan rigide qui, en position d'utilisation, vient prendre appui sur la surface supérieure des gobelets maintenus par le premier flan, de façon à recevoir les autres produits.

Les sacs de ce type présentent un premier inconvénient qui est la complexité du dispositif à mettre en place dans le sac, puisqu'il nécessite la présence de deux flans superposés, maintenus chacun par des languettes qui sont collées sur la paroi interne du sac.

Un second inconvénient de ces dispositifs est qu'ils ne permettent pas d'assurer une bonne isolation thermique entre les gobelets contenant habituellement des boissons fraîches ou chaudes et la partie supérieure du sac qui est destinée à recevoir de la nourriture.

La présente invention a pour but de proposer un sac d'emballage du type précité qui soit d'une construction particulièrement simple, et donc d'un prix de revient réduit, et qui, par ailleurs, permette d'assurer une bonne isolation thermique entre les boissons fraîches ou chaudes contenues dans les gobelets et la nourriture.

La présente invention a ainsi pour objet un sac de transport de type pliable du type comportant un élément séparateur constitué d'un flan sensiblement rigide qui est fixé sur la face interne de l'une des parois du sac, ce

flan séparateur étant susceptible d'occuper deux positions, à savoir une position de stockage dans laquelle il est appliqué contre ladite paroi du sac et une position d'utilisation dans laquelle il s'étend transversalement à cette paroi à l'intérieur du sac, sensiblement parallèlement au fond de celui-ci, ce flan séparateur comportant au moins un évidement destiné à assurer, lorsque le flan est en position d'utilisation, le maintien dans une position fixe déterminée, et notamment en position verticale, d'un objet tel qu'un gobelet, caractérisé en ce que:

- il comporte un volet transversal qui est articulé sur le flan séparateur, de façon à être dans le plan de celui-ci en position de stockage et perpendiculaire à celui-ci en position d'utilisation, ce volet comportant, dans cette dernière position, une partie, ou languette, située au-dessous et une partie située au-dessus du flan séparateur,
- le flan séparateur comporte un évidement adjacent au volet, qui est destiné à admettre un objet, notamment un gobelet, qui, lorsqu'il est en place dans ledit évidement, vient en appui sur la languette afin d'assurer le maintien du volet sensiblement perpendiculairement au flan séparateur.

Dans un mode de mise en oeuvre de l'invention, la longueur de la languette est égale à la distance qui sépare le flan séparateur du fond du sac lorsque le flan se trouve en position d'utilisation.

Dans un autre mode de mise en oeuvre de l'invention, le volet est réalisé dans la même pièce que le flan séparateur.

Par ailleurs, le flan séparateur peut comporter, sur l'un de ses côtés longitudinaux, une patte repliable qui vient en contact, en position d'utilisation, avec le fond du sac.

On décrira ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, diverses formes d'exécution de la présente invention, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective d'un sac de transport suivant l'invention, représenté en position de stockage.

La figure 2 est une vue en perspective d'un sac de transport suivant l'invention, représenté dans une position intermédiaire entre la position de stockage et la position d'utilisation.

La figure 3 est une vue en perspective d'un sac de transport suivant l'invention, représenté en position d'utilisation.

La figure 4 est une vue en coupe verticale et longitudinale du sac représenté sur la figure 3, un second gobelet étant en place.

La figure 5 est une vue en coupe verticale et transversale du sac représenté sur la figure 1.

La figure 6 est une vue en plan d'un flan séparateur utilisé dans le sac suivant l'invention.

La figure 7 est une vue en perspective du flan séparateur représenté sur la figure 6, après pliage.

La figure 8 est une vue partielle en plan d'une variante de mise en oeuvre de l'invention.

La figure 9 est une vue en coupe verticale et longitudinale partielle d'une variante de mise en oeuvre de l'invention.

On a représenté sur les figures 1 à 5, un sac 1 suivant l'invention qui comporte deux parois principales verticales 1a et 1b. Le sac 1 est équipé d'un flan séparateur 3 qui est constitué d'une feuille de carton pliée et découpée telle que celle représentée en plan sur la figure 6. Le flan séparateur 3 comprend une patte de fixation 5 qui est constituée d'une bande latérale de faible largeur qui s'étend sur une partie de la longueur, et qui est collée sur la face interne d'une paroi principale 1a du sac 1, à une distance d du fond 1c parallèlement à celui-ci. Le flan séparateur 3 comporte un évidement circulaire 7 qui débouche sur l'un des côtés transversaux du flan 3, et qui est destiné à recevoir un gobelet, notamment un gobelet tronconique 9 en carton. Le flan séparateur 3 comporte, de plus, une découpe en forme de U qui forme une languette 6. Cette découpe, comme représenté sur la figure 6, est formée de deux branches 6a parallèles à l'axe longitudinal xx' du flan 3, qui sont reliées par une branche transversale 6b.

Préférentiellement, la distance d séparant le flan séparateur 3 du fond 1c du sac 1 et le diamètre de l'évidement 7 sont tels que les gobelets tronconiques 9 puissent à la fois se coincer dans l'évidement 7 et avoir leur fond en appui sur le fond 1c du sac 1. Dans ces conditions, les gobelets tronconiques 9 participent au maintien du flan 3 dans une position parallèle au fond 1c.

Par ailleurs, le côté longitudinal du flan 3, opposé à la patte de fixation 5, comporte une patte 8 dont la dimension transversale est égale à la distance d du flan 3 au fond 1c du sac de façon que, en position d'utilisation la patte 8 vienne en appui sur le fond 1c de celui-ci. La patte 8 comporte une ligne de pliure 8a (représentée en traits pointillés sur la figure 6) qui est confondue avec le bord longitudinal du flan 3, cette ligne de pliure étant découpée dans une zone 8c qui s'étend de la partie supérieure de la découpe en U, jusqu'à son extrémité longitudinale du côté opposé à ladite découpe en U.

La partie du flan 3 opposée à celle comportant l'évidement circulaire 7, forme ainsi un volet 3a qui peut pivoter autour de deux segments de pliage 6d (représentés en traits interrompus longs sur la figure 6) d'axe transversal yy' qui sont situés à l'extrémité supérieure des branches 6a, qui forment charnières, ainsi que représenté sur les figures 6 et 7'.

Le flan séparateur 3 est en mesure d'occuper deux positions, à savoir une première position, ou position de stockage (figures 1 et 5) dans laquelle il est appliqué contre la paroi principale 1a du sac 1 sur laquelle il est fixé, ce qui permet le pliage et le stockage du sac, et

une seconde position, ou position d'utilisation (figures 3 et 4), dans laquelle le flan séparateur 3 est dans une position parallèle au fond 1c du sac 1, si bien que la patte 8 est en contact avec celui-ci, et le volet 3a se trouve en position verticale. Dans cette position, les lignes de découpe 6a et 6b délimitent une ouverture rectangulaire adjacente au volet 3a. Les dimensions de cette ouverture seront telles qu'elles permettent la réception d'un second gobelet 9. De façon intéressante, ces dimensions seront telles que la mise en place du gobelet 9 s'effectuera avec une légère friction, ce qui aura pour effet d'améliorer son maintien.

Suivant l'invention, lorsque l'on met en place un gobelet 9 dans l'ouverture adjacente au volet 3a, ce gobelet prend appui sur la languette 6 du volet 3a et assure ainsi l'immobilisation de celui-ci en position verticale.

On constitue ainsi facilement et rapidement une séparation de l'intérieur du sac 1, en deux compartiments, à savoir un premier compartiment comportant les gobelets 9 renfermant des aliments liquides à une température donnée et un second compartiment adjacent qui s'étend sur la hauteur totale du sac 1, qui est isolé du premier par le volet 3a et dans lequel il est possible de stocker notamment des aliments qui se trouvent à une température différente des boissons stockées dans le premier compartiment.

Afin d'améliorer le caractère isolant du volet 3a, on peut revêtir celui-ci de matériaux thermiquement isolants, tels que notamment des produits de synthèse. On peut également revêtir la totalité du flan 3 d'un tel matériau isolant.

Il est également possible suivant l'invention de réaliser le flan 3 dans un matériau possédant de bonnes caractéristiques de rigidité mécanique et d'isolation thermique.

De préférence, la hauteur des branches 6a de la découpe formant la languette 6 sera égale à la distance d qui sépare le flan 3 du fond 1c du sac 1. Ce mode de mise en oeuvre permettra de créer un second appui du flan 3 par rapport au fond du sac 1c lorsque le volet 3a de celui-ci sera en position verticale, ce qui aura pour effet d'augmenter la rigidité de l'ensemble.

On pourrait, bien entendu, donner à la zone de découpe en U une forme différente, ainsi que représenté sur la figure 8.

Comme représenté sur la figure 1, lorsque le flan séparateur 3 n'est pas utilisé, il est replié contre la paroi 1a du sac, si bien que ce dernier peut être utilisé normalement comme un sac de type classique.

On peut également, remplacer la patte 8 assurant le maintien en position d'utilisation du flan séparateur 3 par une fixation par adhésif. A cet effet on forme, sur le bord opposé à la patte de fixation 5, une ou plusieurs languettes dont la face externe reçoit un produit adhésif qui adhère sur la face interne de la paroi 1b du sac 1. On peut également, en position d'utilisation, assurer le maintien du flan séparateur 3 parallèlement au fond 1c

du sac 1 au moyen d'une (ou plusieurs) languette de petite dimension solidaire de celui-ci qui, en position d'utilisation, vient prendre place dans une ouverture appropriée de la paroi 1b du sac.

Bien entendu, le volet 3a peut être constitué d'une pièce différente du flan séparateur 3. Ainsi, sur la figure 9, on a représenté un volet 3'a, réalisé en un matériau isolant, tel que notamment du polystyrène expansé, qui est fixé sur le flan séparateur 3 par une toile adhésive 10 qui assure la fonction de charnière, la partie du volet 3'a située sous le flan 3 constituant la languette 6.

### Revendications

1. Sac de transport de type pliable, comportant un élément séparateur constitué d'un flan (3) sensiblement rigide qui est fixé sur la face interne de l'une des parois (1a) du sac (1), ce flan séparateur (3) étant susceptible d'occuper deux positions, à savoir une position de stockage dans laquelle il est appliqué contre ladite paroi (1a) du sac (1) et une position d'utilisation dans laquelle il s'étend transversalement à cette paroi (1a) à l'intérieur du sac (1), sensiblement parallèlement au fond (1c) de celui-ci, ce flan séparateur (3) comportant au moins un évidement (7) destiné à assurer, lorsque le flan (3) est en position d'utilisation, le maintien dans une position fixe déterminée, et notamment en position verticale, d'un objet (9), tel qu'un gobelet caractérisé en ce que:

- il comporte un volet transversal (3a) qui est articulé sur le flan séparateur (3) de façon à être dans le plan de celui-ci en position de stockage et perpendiculaire à celui-ci en position d'utilisation, ce volet (3a) comportant, dans cette dernière position, une partie, ou languette (6), située au-dessous et une partie située au-dessus du flan séparateur (3),
- le flan séparateur (3) comporte un évidement adjacent au volet (3a) qui est destiné à admettre un objet (9), notamment un gobelet, qui, lorsqu'il est en place dans ledit évidement, vient en appui sur la languette (6) afin d'assurer le maintien du volet (3a) sensiblement perpendiculairement au flan séparateur (3).

2. Sac suivant la revendication 1 caractérisé en ce que le volet (3a) est réalisé dans la même pièce que le flan séparateur (3).

3. Sac suivant l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le volet (3a) est constitué d'un élément isolant thermiquement.

4. Sac suivant l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le volet (3a) est recouvert d'un élément isolant thermiquement.

5. Sac suivant l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que la longueur de la languette (6) est égale à la distance (d) séparant le flan séparateur (3) du fond (1c) du sac (1) lorsque ledit flan se trouve en position d'utilisation.

6. Sac suivant l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le flan séparateur (3) comporte sur l'un de ses côtés longitudinaux une patte repliable (8) qui vient en contact, en position d'utilisation, avec le fond (1c) du sac (1).

7. Sac suivant l'une des revendications 1 à 5 caractérisé en ce que le flan séparateur (3) comporte des moyens de fixation destinés à coopérer avec des éléments de maintien disposés sur une paroi du sac (1).

8. Sac suivant la revendication 7 caractérisé en ce que les moyens de fixation sont constitués d'au moins une languette et les moyens de maintien sont constitués d'au moins un orifice prévu dans ladite paroi du sac (1).

9. Sac suivant la revendication 7 caractérisé en ce que les moyens de fixation sont constitués d'au moins une languette dont la face externe est pourvue d'un adhésif qui est destiné à assurer sa fixation sur ladite paroi du sac (1).

### Claims

1. Carrier bag of foldable type, comprising a separator element constituted by a substantially rigid panel (3) which is fixed on the inner face of one of the walls (1a) of the bag (1), this separator panel (3) being capable of occupying two positions, namely a storage position in which it is applied against said wall (1a) of the bag (1) and a position of use in which it extends transversely to this wall (1a) inside the bag (1), substantially parallel to the bottom (1c) thereof, this separator panel (3) comprising at least one recess (7) intended, when the panel (3) is in position of use, to ensure hold in a determined fixed position, and in particular in vertical position, of an object (9) such as a tumbler, characterized in that:

- it comprises a transverse flap (3a) which is articulated on the separator panel (3) so as to be in the plane thereof in storage position and perpendicular thereto in position of use, this flap (3a) comprising, in this latter position, a part, or tongue (6), located below and a part located above the separator panel (3),
- the separator panel (3) comprises a recess adjacent to the flap (3a) which is intended to accommodate an object (9), particularly a tumbler, which, when it is in place in said recess,

abuts on the tongue (6) in order to ensure hold of the flap (3a) substantially perpendicularly to the separator panel (3).

2. Bag according to Claim 1, characterized in that the flap (3a) is made in the same piece as the separator panel (3). 5
3. Bag according to one of the preceding Claims, characterized in that the flap (3a) is constituted by a heat-insulating element. 10
4. Bag according to one of the preceding Claims, characterized in that the flap (3a) is covered with a heat-insulating element. 15
5. Bag according to one of the preceding Claims, characterized in that the length of the tongue (6) is equal to the distance (d) separating the separator panel (3) from the bottom (1c) of the bag (1) when said panel is in position of use. 20
6. Bag according to one of the preceding Claims, characterized in that the separator panel (3) comprises on one of its longitudinal sides a foldable tab (8) which comes into contact, in position of use, with the bottom (1c) of the bag (1). 25
7. Bag according to one of Claims 1 to 5, characterized in that the separator panel (3) comprises fixing means intended to cooperate with holding elements disposed on a wall of the bag (1). 30
8. Bag according to Claim 7, characterized in that the fixing means are constituted by at least one tongue and the holding means are constituted by at least one orifice provided in said wall of the bag (1). 35
9. Bag according to Claim 7, characterized in that the fixing means are constituted by at least one tongue of which the outer face is provided with an adhesive which is intended to ensure fixing thereof on said wall of the bag (1). 40

#### Patentansprüche 45

1. Faltbare Tragetasche mit einem Unterteilungselement, das aus einem im wesentlichen starren Zuschnitt (3) besteht, der an der Innenseite einer der Wände (1a) der Tasche (1) befestigt ist und zwei Positionen einnehmen kann, und zwar eine Lagerungsposition, in welcher er an der Wand (1a) der Tasche anliegt, und einer Gebrauchsposition, in welcher er sich im Inneren der Tasche (1) quer zur Wand (1a) und im wesentlichen parallel zu deren Boden (1c) erstreckt, wobei der Unterteilungszuschnitt (3) mindestens eine Aussparung (7) besitzt, die, wenn sich der Zuschnitt (3) in der Gebrauchs-

position befindet, dafür sorgen soll, daß ein Gegenstand, wie etwa ein Becher, in einer bestimmten festen Position, insbesondere in vertikaler Position bleibt, dadurch gekennzeichnet, daß:

- sie eine in Querrichtung verlaufende Klappe (3a) aufweist, die mit dem Unterteilungszuschnitt (3) schwenkbar so verbunden ist, daß sie sich in der Lagerungsposition mit diesem in einer Ebene befindet und in der Gebrauchsposition senkrecht zu diesem verläuft, wobei die Klappe (3a) in dieser letzteren Position einen Abschnitt oder Lappen (6) aufweist, der sich unterhalb des Unterteilungszuschnitts (3), und einen Abschnitt, der sich oberhalb von diesem befindet, und
- der Unterteilungszuschnitt (3) benachbart zur Klappe (3a) eine Aussparung aufweist, durch die ein Gegenstand (9), insbesondere ein Becher, zugeführt werden kann, welcher, wenn dieser in die Aussparung eingestellt ist, am Lappen (6) anliegt, um zu gewährleisten, daß die Klappe (3a) im wesentlichen senkrecht zum Unterteilungszuschnitt (3) bleibt.

2. Tasche nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Klappe (3a) einstückig mit dem Unterteilungszuschnitt (3) realisiert ist.
3. Tasche nach einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Klappe (3a) aus einem thermisch isolierenden Element besteht.
4. Tasche nach einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Klappe (3a) mit einem thermisch isolierenden Element überzogen ist.
5. Tasche nach einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Länge des Lappens (6) mit dem Abstand (d) übereinstimmt, welcher den Unterteilungszuschnitt (3) vom Boden (1c) der Tasche (1) trennt, wenn sich der Zuschnitt in der Gebrauchsposition befindet.
6. Tasche nach einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Unterteilungszuschnitt (3) auf einer seiner Längsseiten eine ausfaltbare Stütze (8) aufweist, die in der Gebrauchsposition den Boden (1c) der Tasche (1) berührt.
7. Tasche nach einem der Ansprüche 1 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß der Unterteilungszuschnitt (3) eine Befestigungseinrichtung aufweist, die mit den auf einer Wand der Tasche (1) angeordneten Festhalteelementen zusammenarbeitet.

8. Tasche nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Befestigungseinrichtung aus mindestens einem Lappen besteht und die Festhalteeinrichtung aus mindestens einer in der Wand der Tasche (1) vorgesehenen Öffnung besteht. 5
9. Tasche nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Befestigungseinrichtung aus mindestens einem Lappen besteht, dessen Außenseite zur Befestigung auf der Wand der Tasche (1) mit einem Klebstoff versehen ist. 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

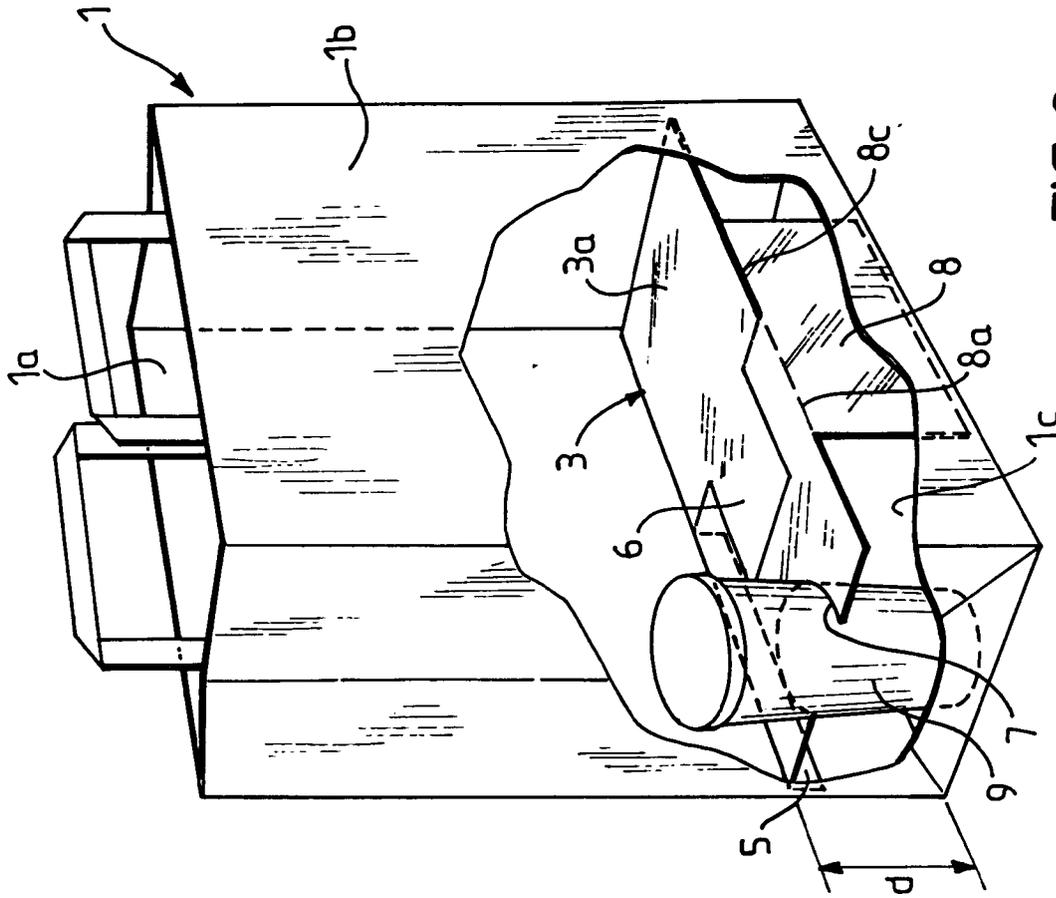


FIG. 2

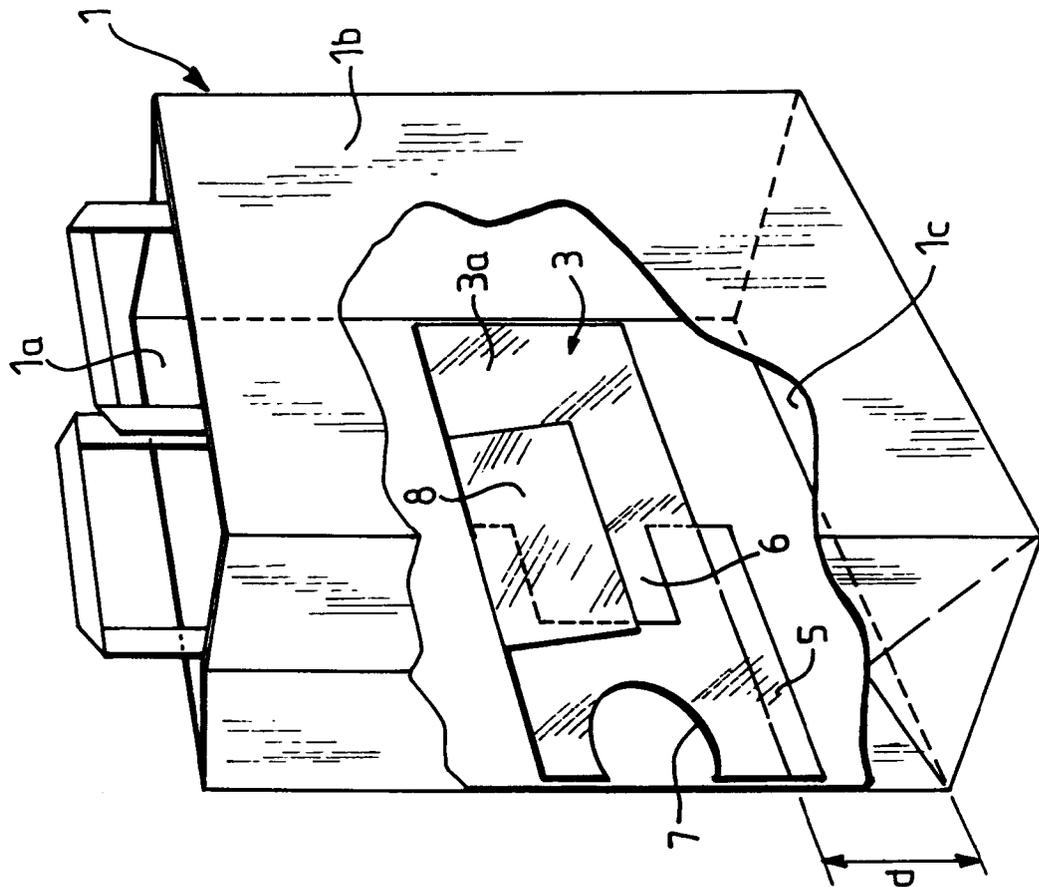
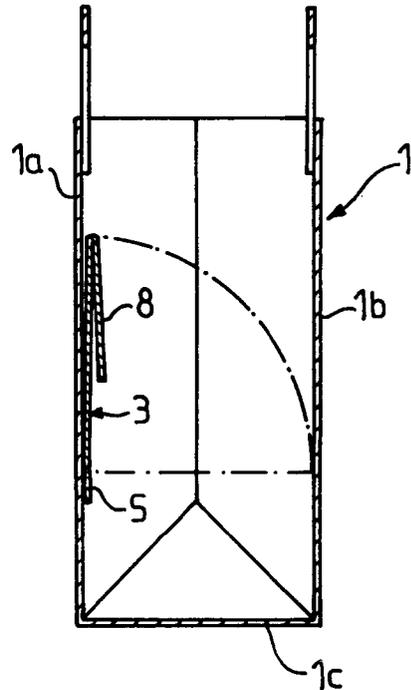
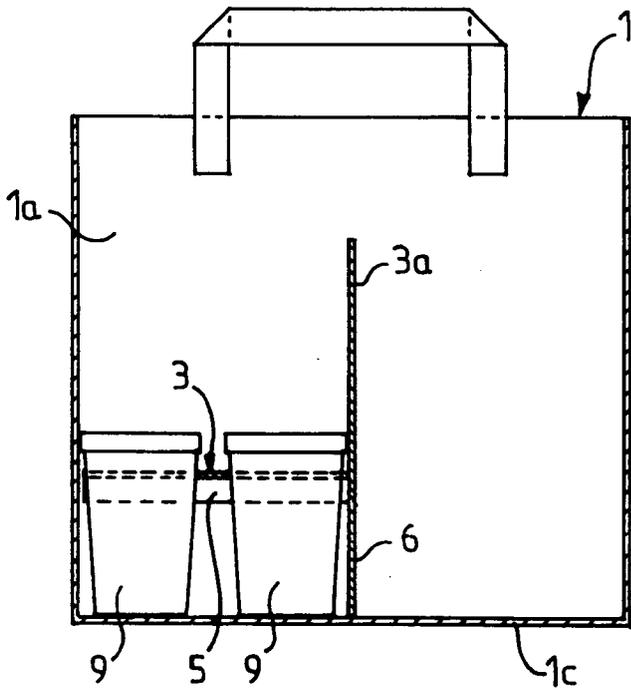
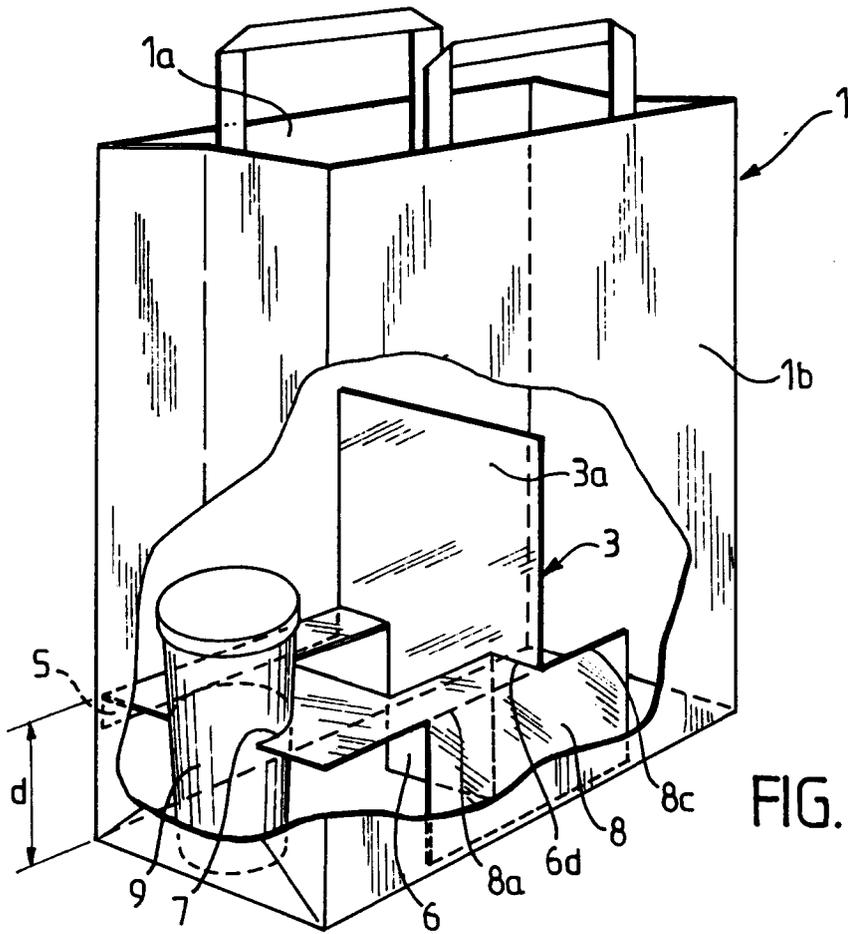


FIG. 1



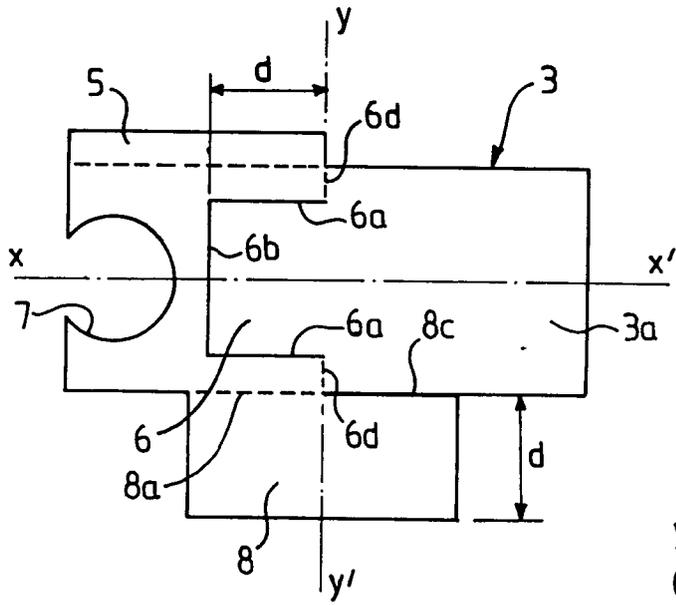


FIG. 6

FIG. 7

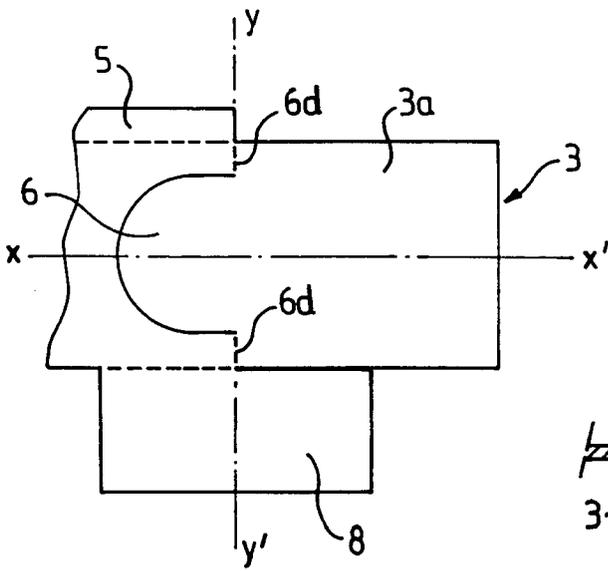
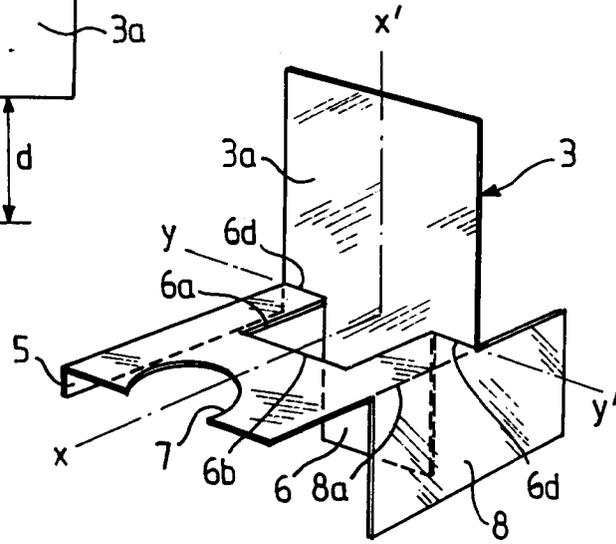


FIG. 8

FIG. 9

